



FICHE
A REMPLIR



**Eco-Schools
Wallonie**



**DOSSIER DE
LABELLISATION**



Identification de l'école

Nom de l'école :

Rue : n° :

Code postal : Localité :

Numéro de téléphone de la direction :

Adresse mail de la direction :

Date :



Critères de labellisation

Pour obtenir le label Eco-Schools, une école candidate doit répondre à une série de critères. Un dossier de labellisation complet permet de démontrer que l'école a bien rencontré l'ensemble de ces critères. Les critères de labellisation sont basés sur la mise en place des 7 étapes de la méthode Eco-Schools. Les critères de labellisation doivent être remplis et le dossier remis au plus tard le 31 décembre en vue d'un label valable durant les deux années civiles suivantes.

Votre accompagnateur COREN asbl est disponible pour vous aider à rédiger votre dossier de labellisation. Il peut également s'assurer avec vous que le dossier est complet, ce avant la date limite du 31 décembre.

Sur base du dossier remis, un jury indépendant validera l'attribution à l'école du label Eco-Schools pour une durée de 2 ans. Pour rappel, les critères de labellisation sont :

Critères de labellisation	
1 Eco-comité	un Eco-comité est formé il implique au moins élèves, professeurs et direction il s'est réuni au moins deux fois par an
2 Bilan environnemental	un bilan environnemental initial de l'école a été dressé les élèves ont réalisé un audit de la thématique principale choisie
3 Plan d'actions	un plan d'actions a été dressé il comporte au moins : une thématique majeure avec une action pédagogique une action fédératrice une action technique une première thématique mineure avec au moins une action une seconde thématique mineure avec au moins une action
4 Mesure et évaluation	un indicateur de suivi a été mis en place pour la thématique majeure les actions du plan d'actions ont été évaluées une auto-évaluation globale de la démarche a été réalisée un dossier de demande de labellisation complet a été déposé avant le 31/12
5 Programme scolaire	les actions pédagogiques du plan d'actions sont en lien avec les apprentissages scolaires attendus
6 Information et implication	le plan d'actions implique la communauté scolaire (pas seulement l'Eco-Comité ou une classe relais) les actions, mesures et évaluation sont communiquées
7 Eco-Code	un éco-code a été rédigé



Contenu du dossier de labellisation

Les critères de labellisation et les documents constituant le dossier de labellisation jouent un double rôle. Ils sont utiles au jury Eco-Schools pour valider le label de l'école. Mais avant tout, ce sont des éléments clé de la méthode Eco-Schools qui offrent un maximum de chances aux démarches environnementales d'être pérennes et couronnées de succès. Vous trouverez dans les pages suivantes des modèles de documents vierges à compléter. Ils vous sont proposés à titre indicatif.

Si vous utilisez régulièrement vos propres documents comportant les mêmes informations de façon suffisamment explicites, vous pouvez bien sûr les remettre en lieu et place des documents type. Nous vous encourageons à développer vos propres documents, adaptés à vos propres besoins et bonnes pratiques.

Les documents à fournir sont :

Etape	Documents à fournir	
1	Composition de l'éco-comité Traces des réunions (ordre du jour ou to do...)	Modèle en annexe 1.1.1 Modèle en annexe 1.1.2
2	Résultats du bilan initial Résultats de l'audit participatif de votre thématique majeure	Document disponible auprès de votre accompagnateur Document disponible auprès de votre accompagnateur
3	Plan d'actions évalué	Modèle en annexe 3.1.1
4	Tableau d'indicateurs Auto-évaluation de la démarche	Modèle en annexe 4.1.1 Modèle en annexe 4.1.2
7	Eco-code	Forme libre, voir fiche conseil 7.1